

BRON SBF

Salle Michel Laroux, allée Gaillard Romanet 69500 BRON

Association régie par la loi du 1/07/1901 déclarée à la préfecture du Rhône le 17/11/1982 n°069 1017 116 (J.O. Du 28/11/1982)

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports le 5/07/1984 n°69-847.350 Affilié à la F.F.S.b.f. & D.A. le 25/11/1982 n°069009 N° SIRET 34211612600026

« FICHE D'INSCRIPTION »

Nom: Prénom:

Date de naissance : Adresse :

Code postal : Ville : Nationalité :

Téléphone : Email: Sexe: M ou F

« REGLEMENT INTERIEUR »

1 / Pour la pratique de la savate boxe française, une tenue sportive est exigée : une paire de gants et des chaussures type BF (avec semelle souple et lisse) sont exigées dès le premier mois de pratique ; les protections spécifiques (coquilles, protège dents, protège tibias, protège poitrine) sont fortement conseillées.

2 / Les documents nécessaires pour toute adhésion sont un certificat médical de non contre indication à la pratique de la Savate BF et un justificatif d'inscription à un établissement d'enseignement pour les étudiants majeurs. Le présent contrat ne pourra être délivré qu'après la réception de ces documents.

3 / Pour toute adhésion, la cotisation et la licence fédérale sont à régler simultanément et en totalité au moment de l'inscription soit "en espèces", soit par chèque(s) : 4 au maximum (en incluant la licence fédérale dans le montant du premier, encaissable immédiatement ; les autres seront mis en banque chaque mois suivant – date à préciser au dos des chèques).

4 / Le BRON SBF étant partenaire de la région Rhône-Alpes, une réduction de 30 € sera accordée, sur la cotisation, aux titulaires de la carte "M'RA" (Informations au 0.810.559.559 ou sur le www.cr-rhone-alpes.fr).

5 / La licence fédérale et la cotisation ne sont pas remboursables – sauf en cas d'arrêt de l'activité pour "cas de force majeure" (par exemple, arrêt médical de plus de deux mois, changement d'habitation de plus de 30km). Le remboursement de la cotisation, au prorata de la durée restante, sera accordé sur demande écrite.

6 / Un comportement ou des propos jugés incorrects par le Comité Directeur du BRON SBF à l'égard des adhérents, des enseignants ou des dirigeants pourront entraîner la cessation de l'abonnement. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait.

7 / L'adhérent est tenu de respecter les horaires et la durée de séances d'entraînement qu'il choisit. En particulier, un mineur ne pourra pas quitter le cours avant sa conclusion (sauf cas exceptionnel sur demande des parents).

8 / Le BRON SBF affilié à la F.F.S.B.F et D.A est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile.

9 / La licence fédérale comprend une assurance garantissant les accidents corporels pouvant survenir au cours des entraînements ou des compétitions, suivant des modalités qui sont affichées dans les établissements. Des compléments de garantie peuvent être contractés en option.

« AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS) »

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,titulaire de l'autorité parentale, autorise mon enfant à être transporté par les dirigeants et moniteurs du club en mon absence lors des déplacements liés aux compétitions, sorties organisées par le club et aux remises de récompenses.

Je certifie que l'aptitude physique de mon enfant à pratiquer la boxe française a été certifiée par un certificat médical et que ce dernier ne présente aucune affection particulière contradictoire avec la pratique d'un tel sport et dont les dirigeants n'auraient été avertis.

Allergies éventuelles de l'enfant (notamment médicamenteuse)

J'autorise les responsables de l'association à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, après consultation de mon enfant par un médecin.

Personne à prévenir en cas d'urgence :N° de téléphone portable:

« MONTANT DE COTISATION »

Réception du règlement le/...../..... par le moniteur et/ou Dirigeant de club : M. Mlle ou Mme

Adulte débutant : 260 € Adulte : réabonnement et Étudiant : 220 €

Adolescent (– de 16 ans) 190 € Enfant (– de 11 ans) 145 €

Séance de Savate Défense (lundi uniquement) 100 €

Le montant de la cotisation est valable pour 10 mois de septembre à juin, en cas d'inscription en cours d'année (dès le mois de janvier) le montant doit être calculé au prorata des mois restant de pratique.

TOTAL : €

« MODALITES DE REGLEMENT »

1 / Par CARTE M'RA (- 30 euros) n°de transaction : 2 / Par COUPON SPORT:.....€ 3 / Par CAISSE :..... €

4 / Par CHEQUE (S) libellé(s) au nom du "BRON SBF"

1er ch :€, le / / 2ème ch :€, le / /

3ème ch :€, le / / 4ème ch :€, le / /

OUI / NON Demande de facture à l'attention de

« FREQUENTATION »

Mettre des croix dans les séances fréquentées

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
18h30 à 19h30						
18h30 à 19h30						
19h30 à 21h00						

« SIGNATURE »

J'autorise les responsables du BRON SBF à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'accident et je certifie exacts et sincères les renseignements portés sur cette fiche.

En cas d'absence à l'Assemblée Générale annuelle du club et sans émission d'un pouvoir complémentaire, je donne tout pouvoir au comité directeur du BRON SBF et par conséquent à son représentant légal : Pascal AIGUESPARSES, Président de l'association pour agir à cette occasion en mon nom et lui donne ainsi procuration pour les différents votes présentés à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Je certifie également avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et m'engage à le respecter.

Date : Nom de l'adhérent et signature

• Signature du tuteur légal
(pour les mineurs)